

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 2 avril 2024, à 19h30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants:

Siège #1 - Guylaine Larochelle
Siège #2 - Gaétan Roy
Siège #3 - Samuel Roy
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #5 - Michel Turcot
Siège #6 - Éric Trudel

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire. Est aussi présent Monsieur Claude Morin, Adm.A., c.C.M.C., directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2024-04-52

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel quel.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - SÉANCE ORDINAIRE du 5 mars 2024
- 4 - MOT DU MAIRE
- 5 - GESTION DES SERVICES
 - 5.1 - Embauche - employée temps partiel / bibliothèque
- 6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - CORRESPONDANCE REÇUE
 - 7.1 - 140e groupe scout - demande de commandite
 - 7.2 - Demande - rue Beaudry
- 8 - FINANCES
 - 8.1 - ADOPTION des dépenses du mois de mars 2024
 - 8.2 - Financement et subventions
 - 8.3 - Résolution autorisant le service des finances à ajouter les facturations de service au compte de taxes
- 9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 9.1 - DÉPÔT des permis et certificats de mars 2024
 - 9.2 - PIIA - 38, rue Principale
- 10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 10.1 - DÉPÔT du rapport mensuel de mars de la sécurité publique et des

incendies

11 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

11.1 - DÉPÔT du rapport mensuel du mois de mars 2024 des travaux publics

11.2 - Adjudication de contrat / Confirmation de l'entreprise et du financement pour la rénovation-agrandissement du garage municipal

11.3 - Résolution / Servitude de passage aérien / droit de passage d'une ligne d'alimentation électrique pour la Place Garant

11.4 - Adjudication de contrat / Appel d'offres public / Contrat de rénovation et de réhabilitation des stations de pompage des eaux usées

11.5 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Études géotechnique et de caractérisation - Avenue Bernard-Dumont Est et Ouest

11.6 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Plans et devis rue Beaudry

12 - LOISIRS-TOURISME

12.1 - DÉPÔT du rapport mensuel du mois de mars 2024 du service des loisirs

12.2 - Demande de subvention ESPACE CULTUREL

12.3 - Demande de subvention SOUTIEN FINANCIER ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES CULTURELS

13 - LÉGISLATION

13.1 - ADOPTION - Règlement sur la composition du comité d'urbanisme

13.2 - AVIS DE MOTION - Projet de Règlement d'emprunt concernant les travaux des stations de pompage (TECQ)

13.3 - AVIS PUBLIC / AMENDEMENT - politique d'aliénation des immeubles (ajout de terrain pour vente)

14 - VARIA

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-04-53

3.1 - SÉANCE ORDINAIRE du 5 mars 2024

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par : Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - MOT DU MAIRE

Le mot du maire est reproduit dans la parution du journal municipal.

5 - GESTION DES SERVICES

2024-04-54

5.1 - Embauche - employée temps partiel / bibliothèque

ATTENDU le désir de la municipalité d'offrir un service de qualité aux citoyens;

ATTENDU le départ de Monsieur Pierre Bouchard comme responsable de la bibliothèque;

ATTENDU d'avoir une personne pouvant s'assurer la responsabilité des activités de la bibliothèque;

ATTENDU d'avoir une personne compétente afin de réaliser diverses tâches administratives et supporter celles de la coordonnatrice des loisirs;

ATTENDU la difficulté de trouver des ressources qualifiée pour ce travail;

ATTENDU le processus de sélection, d'entrevue, d'évaluation technique pour le poste et la recommandation du Réseau Biblio;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCEPTER** d'embaucher Madame Liliane comme employée temps partiel comme responsable de la bibliothèque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place:

Aucune

Questions du public par courriel / courrier:

Aucun

Suivi aux questions de la dernière séance

N/A

7 - CORRESPONDANCE REÇUE

Ce point couvre les demandes directement adressées au conseil municipal

2024-04-55

7.1 - 140e groupe scout - demande de commandite

Demande de commandite reçue. Elle sera traitée à la prochaine séance.

2024-04-56

7.2 - Demande - rue Beaudry

Demande d'un citoyen d'ajouter un trottoir ou une zone réservée dans la portion étroite de la rue Beaudry.

8 - FINANCES

2024-04-57

8.1 - ADOPTION des dépenses du mois de mars 2024

ATTENDU QU'UNE copie de la liste des comptes du mois de mars 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

ATTENDU QUE l'ensemble du dossier de facturation ainsi que les pièces justificatives étaient disponibles pour consultation et analyse durant la semaine précédant le conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** les dépenses de mars payées par le greffier-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes au montant 193 828.91\$

Je soussigné, Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.2 - Financement et subventions

L'équipe municipale s'active à saisir toutes les opportunités de financement et de subventions afin de soutenir la santé financière de la municipalité de même que supporter les projets des différents départements. Suivi des demandes:

- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) (1 35 000\$) - **en attente de la réponse**
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement 1er rang et rang du Sault (3 200 000\$) - **refusée (nouvelle demande 2024 en cours)**
- Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) (125 000\$) - **confirmée**
- Programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipale (PRACIM) (596 000\$) - **confirmée**
- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) (900 000\$) - **confirmée**
- Programme d'aide à l'embauche d'étudiant, (22 500\$) - **en attente de la réponse**
- Fonds d'accessibilité aux infrastructures publics, (300 000\$) - **en attente de la réponse**
- Fonds d'amélioration des infrastructures de loisirs, (82 000\$) - **confirmée**
- Programme d'infrastructure sportive et récréative, (700 000\$) - **en préparation de dépôt**
- Coup de cœur Desjardins - jardins communautaires, (15 000\$) - **refusée**
- Programme de prévention de la délinquance (300 000\$/3 ans) - **en attente de la réponse**
- Programme de soutien aux activités bénévoles (1500\$) - **confirmée**
- Programme emploi vert - embauche d'un étudiant pour l'entretien des parcs (5 062\$) - **confirmée**
- Programme nouveaux horizon (20 000\$) - **confirmé**
- Offre de modules de parc-Prévention de la violence faites aux enfants (15 000\$) – **en attente de la réponse**
- Programme soutien financier pour les équipements et infrastructures culturels (10 000\$) – **en attente de la réponse**
- Programme soutien financier pour les espaces culturels (50 000\$) – **en attente de la réponse**

L'ensemble des travaux de financement serviront les besoins de la municipalité et de ces citoyens et représentent une contribution potentielle maximale de

Les travaux de demandes de subventions en cours offrent un potentiel monétaire en 2024 de 6 277 062\$

2024-04-58

8.3 - Résolution autorisant le service des finances à ajouter les facturations de service au compte de taxes

Résolution permettant l'ajout des factures émises par la municipalité pour des services rendus et non-payées au compte de taxes annuelles.

ATTENDU que la municipalité facture les citoyens pour certains services;

ATTENDU que la résolution a pour but de transférer des factures non-payées lors de l'émission du compte de taxes municipales;

ATTENDU que le recouvrement de facture non-payées occasionne des frais inutile pour la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** la municipalité puisse transférer le solde de facture non-payée au compte de taxes;
- **QUE** la municipalité désire s'assurer des paiements de services hors taxation rendus aux citoyens;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - DÉPÔT des permis et certificats de mars 2024

En mars, les services municipaux ont émis 26 permis dont:

- Permis d'Agrandissement: 2
- Permis d'addition d'un bâtiment: 1
- Permis de rénovation: 16
- Permis de construction: 1
- Certificat de démolition: 1
- Permis de lotissement: 1
- Permis de captage des eaux souterraines: 1
- Permis d'installation septique: 1
- Permis de brulage: 2

2024-04-59

9.2 - PIIA - 38, rue Principale

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA s'avère nécessaire pour le 38, rue Principale, concernant les travaux suivants ;

- Remplacement des fenêtres pour les 6 lucarnes de la résidence, même couleur, même grandeur, même style.

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), règlement no.2017-185 de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable sans restriction du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 25 mars 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

- **D'ACCORDER** la demande de PIIA concernant les travaux tel que recommandé par le CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 - DÉPÔT du rapport mensuel de mars de la sécurité publique et des incendies

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Claude Morin, du rapport mensuel du mois de mars 2024 du directeur de la sécurité publique.

11 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS

11.1 - DÉPÔT du rapport mensuel du mois de mars 2024 des travaux publics

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Claude Morin, du rapport mensuel du mois de mars 2024 du directeur du service des travaux publics.

2024-04-60

11.2 - Adjudication de contrat / Confirmation de l'entreprise et du financement pour la rénovation-agrandissement du garage municipal

ATTENDU l'état actuel du garage municipal qui nécessite des réparations afin d'être conforme et de retirer la roulotte en location sur place;

ATTENDU qu'il faut mettre en place un lieu de repos, de repas et de rencontre pour l'équipe de travail incluant toilettes et bureau le tout selon les normes applicables pour ce type d'installation;

ATTENDU une subvention à recevoir de 596 00\$ pouvant couvrir les coûts des travaux;

ATTENDU les prix obtenues de cinq (5) entreprises spécialisées par appel d'offres publiques (SEAO).

ATTENDU que l'architecte responsable au dossier confirme que chacun des cinq (5) soumissionnaires est conforme et il n'émet aucune réserve;

ATTENDU que le contrat est octroyé conditionnellement à l'utilisation des fonds non-affectés de la municipalité étant donné le remboursement par la subvention au cours de l'année fiscale en cours;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCORDER** le contrat de rénovation du garage municipal à l'entreprise « Habitations Reno + » au montant de 300 415.43\$
- **QUE** les frais seront couverts par les fonds de la municipalité jusqu'au remboursement de ceux-ci par le programme RACIM du ministère des affaires municipales;
- **QUE** la municipalité s'engage à couvrir tous les frais non-admissibles ou les dépassements de coûts avec ses fonds ou par règlement d'emprunt le cas échéant;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2024-04-61

11.3 - Résolution / Servitude de passage aérien / droit de passage d'une ligne d'alimentation électrique pour la Place Garant

ATTENDU QU' Hydro-Québec a le droit d'installer, d'ajouter, d'entretenir et d'exploiter des lignes de distribution d'électricité et des lignes de télécommunications aériennes ou souterraines dans l'assiette de la servitude ;

ATTENDU QU' Hydro-Québec a le droit d'autoriser des personnes, des entreprises de services publics ou des municipalités à installer, à ajouter et à exploiter des lignes, des câbles, des conduits, des appareils et des accessoires dans l'assiette de la servitude, y compris dans le sous-sol et en surplomb de la servitude ;

ATTENDU QU' Hydro-Québec a le droit de couper, d'élaguer, d'enlever et de

détruire de quelque manière que ce soit et en tout temps tout type de végétation (arbres, arbustes, branches et racines) ;

ATTENDU QU' Hydro-Québec a le droit d'élaguer des arbres dans un rayon de 4 m des lignes même s'ils se trouvent à l'extérieur de l'assiette de la servitude ;

ATTENDU QU' Hydro-Québec a le droit de circuler à pied ou en véhicule dans l'assiette de la servitude et, au besoin, en dehors de la servitude;

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire du terrain sur lequel la servitude est autorisée et qu'elle ne nuit pas au bien-être des citoyens limitrophes;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de fournir une servitude aérienne afin de mettre en place le réseau électrique, téléphonique et de câble pour le développement futur de la Place Garant.

IL EST PROPOSÉ PAR : Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** l'implantation de ladite servitude en limite sud du lot 3 693 075;
- **D'AUTORISER** le promoteur à faire les démarches requises pour l'implantation de ladite servitude;
- **ET D'AUTORISER** le directeur général à signer les documents notariés liés à ladite servitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-04-62

11.4 - Adjudication de contrat / Appel d'offres public / Contrat de rénovation et de réhabilitation des stations de pompage des eaux usées

ATTENDU l'état actuel des stations de pompage des eaux usées et du besoin obligatoire de remise aux normes:

ATTENDU une subvention confirmée de 900 000\$ provenant de la T.E.C.Q pouvant couvrir les coûts des travaux ;

ATTENDU les prix obtenues de quatre (4) entreprises spécialisées par appel d'offres publiques (SEAO), tous conformes et ouvertes en présence des entrepreneurs, de M. le Maire Richard Thibault et du conseiller M. Éric Trudel ainsi que du directeur général;

ATTENDU que l'ingénieur responsable au dossier confirme que l'analyse complète des 3 premiers soumissionnaires sont conformes et il n'émet aucune réserve;

ATTENDU que le contrat est octroyé conditionnellement à la mise en place d'un prêt temporaire jusqu'au remboursement des travaux par le gouvernement en mars - avril 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCORDER** le contrat de rénovation et de réhabilitation des stations de pompage des eaux usées à l'entreprise Groupo construction inc au montant de 576 350,00 \$ (taxes exclues) \$
- **QUE** les frais seront couverts par un emprunt temporaire de la municipalité jusqu'au remboursement de ceux-ci par le programme TECQ du ministère des affaires municipales et du gouvernement fédéral;
- **QUE** la municipalité s'engage à couvrir tous les frais non-admissibles ou les dépassements de coûts avec ses fonds ou par règlement d'emprunt le cas échéant;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-04-63

11.5 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Études géotechnique et de caractérisation - Avenue Bernard-Dumont Est et Ouest

ATTENDU la volonté du conseil de connaître l'état de l'avenue, d'avoir des propositions de réfection potentielle ;

ATTENDU la volonté du conseil de rechercher des aides financières dans les différents programmes d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les études géotechniques et de caractérisation seront nécessaires à l'établissement des solutions, des coûts et potentiellement à la réalisation d'un projet ;

ATTENDU la réception de quatre (4) soumissions conformes;

ATTENDU la recommandation sans retenue de la part de la firme d'ingénierie au dossier (Tétra tech);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** l'adjudication d'un contrat sur invitation, d'un montant de 22 458.31\$ avant taxes, pour la réalisation d'un mandat d'étude géotechnique et de caractérisation par la firme Englobe Corp.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-04-64

11.6 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Plans et devis rue Beaudry

ATTENDU la volonté du conseil de s'assurer de l'état de son réseau routier et de son réseau de services (aqueduc, égout, pluviaux) et de préparer les réfections potentielles ;

ATTENDU la volonté du conseil de rechercher des aides financières dans les différents programmes dont le programme TECQ ;

ATTENDU QUE des plans et devis seront nécessaires à la réalisation d'un projet ;

ATTENDU la réception de soumissions suite à la demande de prix pour des services professionnels concernant la préparation des plans et devis et que la firme Tetrattech possède l'expertise et les données provenant du plan d'intervention;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** l'adjudication d'un contrat par invitation à « Tetrattech », d'un montant de 38 000\$ avant taxes, pour la réalisation d'un mandat de conception de plans et devis pour la rue Beaudry, le tout admissible au programme TECQ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 - LOISIRS-TOURISME

12.1 - DÉPÔT du rapport mensuel du mois de mars 2024 du service des loisirs

Dépôt est fait au conseil par le greffier-trésorier, monsieur Claude Morin, du rapport mensuel du mois de mars 2024 du service des loisirs, des sports et la culture de la municipalité.

2024-04-65

12.2 - Demande de subvention ESPACE CULTUREL

ATTENDU QUE l'objectif général de l'entente est de positionner Chaudière-Appalaches comme région où la culture est motrice de dynamisme, de vitalité et d'attractivité. La MRC de Bellechasse souhaite pour cela soutenir financièrement les organismes et municipalités pour qu'ils se dotent d'équipements et infrastructures permettant d'offrir aux citoyens une meilleure offre culturelle. Dans le cadre de l'Entente de développement de la culture Chaudière-Appalaches, un budget est réservé pour chaque MRC afin qu'elle définisse leur processus d'attribution de subventions;

ATTENDU QUE l'objectif d'un espace culturel est d'augmenter l'accès à la culture et de rendre disponibles des activités culturelles, professionnelles ou non;

ATTENDU QU'on vise particulièrement à favoriser la démocratisation de la culture et augmenter la mixité sociale sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QU'UN espace culturel a un effet structurant pour le développement de la culture dans chaque territoire;

ATTENDU QUE cet espace sera voué à la production, la diffusion et l'animation professionnelles ou non.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite développer son offre pour la population locale et aussi hors de Saint-Raphaël;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la municipalité de Saint-Raphaël dépose une demande d'aide financière du montant de 50 000\$ auprès de la MRC de Bellechasse dans le cadre de l'appel d'un projet du volet C, Soutien financier équipements et infrastructures culturels, de l'Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches. Pour le projet: Aménagement d'un espace culturel intégré au chef-lieu de Saint-Raphaël.
- QUE le conseil s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et l'aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu.
- QUE Claude Morin, directeur général soit autorisé(e) à signer tous les documents relatifs au volet C de l'Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-04-66

12.3 - Demande de subvention SOUTIEN FINANCIER ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES CULTURELS

ATTENDU QUE l'objectif général de l'entente est de positionner la Chaudière-Appalaches comme région où la culture est un moteur de dynamisme, de vitalité et d'attractivité. La MRC de Bellechasse souhaite pour cela soutenir financièrement les organismes et municipalités pour qu'ils se dotent d'équipements et infrastructures permettant d'offrir aux citoyens une meilleure

offre culturelle. Dans le cadre de l'Entente de développement de la culture Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE l'objectif d'un espace culturel est d'augmenter l'accès à la culture et de rendre disponibles des activités culturelles, professionnelles ou non;

ATTENDU QU'UN projet admissible doit contribuer à l'avancement de l'objectif général de l'entente.

ATTENDU QU'il vise à soutenir les activités pour une utilisation permanente et sur du long terme le matériel acquis.

ATTENDU QU'il peut s'agir de l'acquisition d'équipements spécialisés (Ex. : support d'exposition, système de son, système d'éclairage, rideaux de scène, praticables...).

ATTENDU QU'il peut s'agir de contribuer au développement d'infrastructures culturelles (Ex. : aménagement de locaux, rénovations), installations et aménagements physiques.

ATTENDU QUE la municipalité souhaite développer son offre pour la population locale et aussi hors de Saint-Raphaël;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Trudel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- QUE la municipalité de Saint-Raphaël dépose une demande d'aide financière du montant de 10 000\$ auprès de la MRC de Bellechasse dans le cadre de l'appel d'un projet du volet B, Soutien financier équipements et infrastructures culturels, de l'Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches. Pour le projet: Amélioration de l'offre audiovisuel dans le cadre des activités culturelles du centre communautaire
- QUE le conseil s'engage à supporter l'écart entre les coûts des travaux et l'aide financière accordée pour le projet ainsi que les sommes reçues des partenaires financiers, s'il y a lieu.
- QUE Claude Morin, directeur général soit autorisé(e) à signer tous les documents relatifs au volet C de l'Entente sectorielle de développement de la culture de la Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13 - LÉGISLATION

2024-04-67

13.1 - ADOPTION - Règlement sur la composition du comité d'urbanisme

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 5 mars 2024 ;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement était disponible pour les citoyens lors du dépôt du projet à la séance du 5 mars 2024 ;

ATTENDU la nécessité de mettre à jour la réglementation en lien avec la constitution d'un comité d'urbanisme ;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil selon les délais prescrit par la loi et que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** le règlement 2024-007 « Règlement constituant un comité d'urbanisme » pour adoption à la prochaine séance du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2024-04-68

13.2 - AVIS DE MOTION - Projet de Règlement d'emprunt concernant les travaux des stations de pompage (TECQ)

Avis de motion est, par la présente, donné par Gaëtan Roy, qu'il sera déposé à la prochaine assemblée, le règlement no. 2024-008 intitulé :

« Règlement d'emprunt temporaire pour le financement des travaux de rénovations des stations de pompage des eaux usées », servant aux paiements jusqu'à la réception du remboursement par le programme TECQ en mars-avril 2025, tel que lu et reproduit au registre des règlements de la Municipalité.

2024-04-69

13.3 - AVIS PUBLIC / AMENDEMENT - politique d'aliénation des immeubles (ajout de terrain pour vente)

Avis public est, par la présente, donné par Tonia Despont, qu'il sera déposé à la prochaine assemblée, l'amendement permettant d'ajouter 2 terrains disponibles à la vente appartenant à la municipalité, tel qu'il sera lu et reproduit au registre des politiques de la Municipalité.

Les lots à définir sont localisés aux endroits suivants:

- Un lot à définir sur le rang des Fiefs entre 3 692 267 (76, rang des Fiefs) et le lot 3 691 307;
- Un lot à définir sur la rue du Rocher-Fleury attenant au lot 3 692 515 et du lot 3 692 536;

14 - VARIA

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Une question est posée afin de connaître l'état du projet de RPA sur l'ancien terrain du garage municipal. M. le Maire avise les citoyens que le groupe qui pilotait le dossier a pris la décision d'abandonner le projet par manque de financement du gouvernement. Une résolution à cet effet sera déposée au conseil municipal de façon à libérer le terrain pour un éventuel projet.

2. Une question est posée concernant l'ajout d'un trottoir sur la rue Beaudry (portion étroite). Cette question est la même que la demande écrite reçue par courriel. L'espace requis pour un trottoir et 2 voies de circulation n'est pas suffisant pour cette réalisation actuellement. Le projet sera inscrit dans les analyses futures liées au projet de réfection de cette artère.

2024-04-70

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fermeture à 8:15 heures

Richard Thibault

Maire

Claude Morin, Adm.A.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Claude Morin, Adm.A., directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Richard Thibault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Thibault, Maire

